

CAP COIFFURE	Durée de l'épreuve : 0h15 min maxi
Épreuve EP3/UP3 : communication	UP3 COÉF. : 2

A – Définition de l'épreuve :

L'épreuve permet d'évaluer les compétences liées aux activités professionnelles suivantes :

- accueil
- identification des souhaits et des besoins du client
- communication avec les clients.

B - Au cours de l'épreuve orale:

Le candidat devra accueillir le membre du jury qui sera le (la) client(e), s'enquérir de ses attentes, répondre à une demande de précision, d'avis, à une objection, et reformuler les attentes du (de la) client(e).

La situation professionnelle proposée au candidat est liée :

- aux caractéristiques observables du (de la) client (e) (membre du jury) : sexe, âge, caractéristiques de la chevelure et de la coiffure portée, présentation générale de la personne ;
- aux attentes du (de la) client (e), ses goûts, ses exigences, son style de vie ; ils seront définis à l'avance et ne seront précisés au candidat qu'en réponse à ses questions.

Cette partie d'épreuve dure 0h15 max.

Cette épreuve est orale.

Elle vérifie l'aptitude du candidat à communiquer avec les clients.

Le jury est constitué de 2 personnes (professionnels, professeurs de la spécialité)